

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 28 (1936)
Heft: 9

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

28^{me} année

Septembre 1936

N° 9

Actualités.

La discussion au sujet de la politique économique fédérale est encore à l'ordre du jour. C'est une question qui a fait couler beaucoup d'encre et qui a fait amplement parler d'elle. Et pourtant les problèmes restent non résolus. Au début de l'automne, la Suisse compte 24 pour cent de chômeurs de plus que l'année précédente; voire même 60 pour cent de plus qu'en 1934. Ces chiffres devraient être un sérieux avertissement pour les membres de l'Assemblée fédérale, qui d'ici quelques semaines se réuniront pour la session d'automne. Ils seront appelés à terminer la discussion sur le message complémentaire plein de contradictions concernant l'octroi des pleins pouvoirs au Conseil fédéral, dont le Conseil national a retardé la discussion lors de la session de juin, et ils devront si possible les lui accorder. « La bêtise pyramidale » que le professeur Laur a trouvée dans le message sur les pleins pouvoirs, n'a pas été éliminée au cours des vacances d'été. C'est tout au plus si M. Obrecht peut espérer qu'après avoir lu ce message maints parlementaires ont risqué d'en perdre l'haleine, puis se sont calmés en songeant que finalement, il n'y a rien à faire. Depuis, a paru un nouveau message tout aussi susceptible de faire perdre le bon sens là où il existe encore.

*

Le « nouveau cours » esquissé par le Conseil fédéral dans son message du 14 août 1936 concernant un arrêté fédéral tendant au développement de l'exportation de marchandises, peut se résumer comme suit:

1. Recul progressif des prix et des salaires surélevés; la baisse devant être la condition préalable pour l'octroi de subventions à l'avenir.
2. Légère augmentation du crédit pour l'aide à l'exportation, financée grâce à une hausse de l'impôt sur la bière.
3. La prévision d'un impôt sur le chiffre d'affaires qui rapporterait pour le moment 100 millions de francs par année.

A l'exception d'une modeste augmentation du crédit accordé pour le développement de l'exportation, la sévère critique dont le